



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial*

Direction départementale des Territoires  
Service Territoires et Développement

AvisDecisionCNAC.odt

## AVIS DE DÉCISION

**DE LA COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**

### **Projet de création d'un magasin TRIDÔME à MARMANDE**

La C.N.A.C. a examiné, lors de sa réunion du mercredi 2 mai 2012, le recours n° 1309 T exercé contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 5 janvier 2012 autorisant la création d'un magasin de bricolage à l'enseigne TRIDÔME sur la commune de MARMANDE au profit de la société civile « ISIS », dont le siège social est Domaine de Bonne Source à NARBONNE (11100).

**La décision de la CNAC est une autorisation.**

Agen, le **05 JUIN 2012**

Pour le Préfet  
Le Chef d'unité

Laurent BELIN